

Actions d'insertion dans le cadre du secteur sportif - Convention avec Alternative Chantiers - Attribution de subventions

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La délégation aux Sports s'est inscrite en 2004 dans la démarche municipale visant à favoriser le développement des actions d'insertion en collaborant avec l'association Alternative Chantiers dans le cadre des animations «Tour de France» et pour la réalisation de travaux de sécurisation et d'embellissement du site de la piscine de Chalezeule.

Le bilan est particulièrement satisfaisant tant du point de vue des réalisations que de la démarche de formation et d'insertion des publics en difficulté :

* 27 personnes en insertion dont 23 de Besançon ont été impliquées pour un total de 4 480 heures,

* les usagers et le personnel de la piscine ont apprécié la rénovation du site et la meilleure sécurisation des espaces.

Il est donc proposé de reconduire en 2005 une opération de même type sur la base d'une deuxième tranche de travaux sur le site de Chalezeule.

Les travaux porteront sur la sécurisation du site, la remise en état des espaces extérieurs, la peinture extérieure des bâtiments vestiaire et restaurant, l'aménagement des locaux, infirmerie, vestiaires et salle de réunion.

En complément, l'association interviendra sur le site de la piscine La Fayette pour des travaux de fleurissement et d'embellissement.

Pour la réalisation, il est proposé d'apporter à Alternative Chantiers une subvention d'un montant de 35 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer à l'association Alternative Chantiers une subvention de 35 000 € imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574.4822/20300 (Sports) abondés par un transfert du même montant en provenance du chapitre 23.414.2313.506/33000 (bâtiments),

- autoriser M. le Maire à signer les conventions relatives à ces opérations avec l'Association Alternative Chantiers.

«**Mme Claire CASENOVE** : Je voulais signaler que je m'abstiens sur ce dossier car je suis administrateur à Alternative Chantiers.

M. LE MAIRE : Il faudrait le noter d'ailleurs dans la liste, vous ne prenez pas part au vote, c'est mieux».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les propositions du Rapporteur.

Mme CASENOVE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.